

Dénomination . 4 M C

N° Gestion : 1992B02328 - N° Identification . 389561945

Dépôt N° 11072 du 19/10/2010

Acte N° 1/8 PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (le 30/06/2010)

Séparateur Geide édité le 19/10/2010

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 · Numéro de gestion

1992B02328

Paramètre 3 : Type de document

ACTES

Paramètre 4 : Millésime

2010

Paramètre 5 . Référence document

110721

Paramètre 6 . Nombre de pages

0

Paramètre 7 · Mode de copie

Avec écrasement

Enregistré à **SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES D'ERMONT**
EST

Le 30/07/2010 Bordereau n°2010/997 Case n°29

Enregistrement 375 € Pénalités

Total liquidé trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu trois cent soixante-quinze euros

L'Agent

Greffier Tribunal Commerce Pontoise

Ext 5121

19 OCT 2010

TOULLEC Marie-Claude
Agent des Impôts

" 4 M C "

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 62.144 €

SIEGE SOCIAL : 117 BIS, RUE DU GENERAL DE GAULLE

95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

R.C.S. PONTOISE B 389.561.945

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE

L'AN 2010,
LE 30 JUIN, A 12 HEURES.

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation adressée par le Conseil d'Administration par lettre individuelle.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque Membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Le Président Directeur Général, Madame Ilda **MOLINARO** préside la séance en cette qualité et demande à l'Assemblée de désigner deux Scrutateurs et un Secrétaire savoir:

Scrutateurs : Monsieur Umberto **CIVINO** et Monsieur Michel **CIVINO**

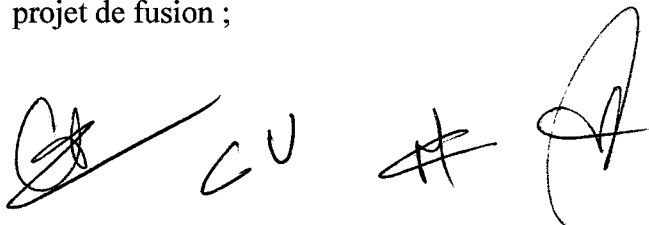
Secrétaire : Monsieur Narciso **MOLINARO**

Monsieur Serge **QUESNE**, Commissaire aux Comptes convoqué est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau, permet de constater que compte tenu du nombre de voix attribuées aux actionnaires signataires, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les Membres du Bureau,
- La copie des lettres de convocation,
- Le traité d'apport fusion en date du 6 mai 2010,
- Le récépissé de dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE en date du 11 mai 2010 ;
- Le journal d'annonces légales LE PARISIEN en date du 12 mai 2010, contenant avis du projet de fusion ;



- Le rapport du Conseil d'administration ;
- Le rapport de Monsieur YAKOUBOWITCH, Commissaire aux apports en date du 27 mai 2010 ;
- Les comptes sociaux des sociétés S.U.R.A.L. et 4 MC, respectivement société absorbée et société absorbante, arrêtés au 31 décembre 2009 ;
- La copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société S.U.R.A.L. en date du 30 juin 2010 ;
- Le projet de statuts de la société 4 MC sous forme de société par actions simplifiée ;
- Le texte des projets de résolutions proposées au vote des actionnaires.

La Présidente rappelle que conformément à l'article R.236-3 du Code de Commerce, les documents suivants ont été mis à disposition des actionnaires, au moins un mois avant la présente assemblée :

- Traité d'apport fusion en date du 6 mai 2010 ;
- Rapport du Commissaire aux apports en date du 27 mai 2010 ;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices approuvés par les assemblées générales.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration à l'unanimité.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux apports,
- Examen et approbation du projet de fusion par absorption de la société S.U.R.A.L par la société 4 MC,
- Répartition des actions rémunérant l'apport,
- Approbation spéciale de la prime de fusion et affectation,
- Extension et modification de l'objet social,
- Désignation éventuelle de nouveaux administrateurs,
- Transformation de la société en société par actions simplifiée,
- Désignation d'un nouveau Président,
- Maintien des mandats des Commissaires aux comptes,
- Adoption de nouveaux statuts,
- Questions diverses

La Présidente donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'administration, lequel est rédigé comme suit :

